



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insecticides

Question écrite n° 132071

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la préservation des abeilles et de la pollinisation. Vous venez d'autoriser la mise sur le marché du pesticide « Cruiser OSR » pour les grandes cultures de colza vient d'être autorisée. Cet insecticide systémique utilisé en enrobage et véhiculé par la sève jusqu'aux fleurs, est composé de trois substances actives, le thiaméthoxam, le fludioxonil et le métalaxyl-M. Le thiaméthoxam, insecticide, est très toxique pour les abeilles. Plusieurs états européens, producteurs de miel, ont d'ores et déjà retiré du marché les produits à base de cette substance. Le colza, à la sortie de l'hiver, est, avec les tournesols, une plante très visitée par les abeilles. Cette décision d'étendre l'usage d'un tel produit me semble dangereux tant pour le cheptel apicole français, que pour la biodiversité ou l'environnement. Il lui demande donc s'il entend abroger, avant les semis du mois d'août, l'étendue de l'utilisation du cruiser OSR.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132071

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture et agroalimentaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2012, page 2945

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)